

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'ADABio pour l'organisation de la Foire Bio des Savoie sur le territoire de l'agglomération - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 et modalités de subventionnement

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 69

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | |
| Chambéry | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| Cognin | Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton - Bruno Stellian |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Leyse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Hubert Marechal |
| Sainte-Reine | François Blanc |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 092-17 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'ADABio pour l'organisation de la Foire Bio des Savoie sur le territoire de l'agglomération - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 et modalités de subventionnement**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire dans le périmètre de l'agglomération.

L'objectif de l'action 8B du Schéma agricole de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est de restaurer le lien entre citoyens et agriculteurs en passant par la sensibilisation du grand public au métier d'agriculteur, aux produits du terroir et à leurs différents modes de commercialisation. Ces événements sont importants pour rapprocher les citadins du monde agricole et promouvoir le territoire et ses filières.

Depuis 2007, l'ADABio organise au mois d'avril à La Motte-Servolex un événement unique sur le département, la Foire Bio des Savoie alliant un marché de produits biologiques avec des stands associatifs, expositions et conférences sur des thèmes liés à l'agriculture biologique, la protection de l'environnement et l'engagement citoyen. Sont également associés des stands associatifs ou institutionnels dans une perspective plus globale de sensibilisation du public à la préservation de l'environnement.

La Foire Bio des Savoie répond donc au double objectif de :

- promotion de l'agriculture locale et de protection de l'environnement,
- rapprochement producteurs/consommateurs dans une logique de circuits courts.

L'ADABio souhaite poursuivre l'organisation de cet événement qui sera toutefois amené à se déplacer sur les communes de l'agglomération. L'édition 2017 aura lieu le 30 avril 2017 à La Ravoire.

Les collectivités ont la possibilité de recourir au conventionnement pluriannuel d'objectifs (CPO) également dénommé « mandatement », dispositif pluriannuel de subventionnement aux associations qui constitue, dans une logique partenariale, le mode le plus efficace et le plus pérenne de financement entre associations et collectivités.

La durée maximale est de quatre années et le besoin de financement doit répondre à une ou plusieurs actions en lien avec les politiques publiques que la Communauté d'agglomération entend porter.

Le versement de la subvention étant directement lié au vote annuel du budget, il peut être mis un terme à la convention si le budget n'était pas alloué ou encore suspendu dans l'éventualité où l'association ne respecterait plus ses obligations contractuelles.

C'est dans ce cadre que l'association ADABio, sise Maison des associations à Chambéry mais dont le siège est situé 95 rue des Soudanières 01250 Ceyzeriat, sollicite Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour poursuivre son soutien financier pour l'organisation de la Foire Bio des Savoie. L'agglomération subventionne l'ADABio pour cet événement depuis 2009.

Compte tenu de ces éléments, au vu de la demande de subvention et de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la collectivité, il est proposé de procéder au renouvellement du conventionnement pluriannuel d'objectifs avec l'association ADABio Savoie, pour la période 2017-2019.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles dans le périmètre de l'agglomération et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,

Vu la circulaire n° NOR PRMX1001610C du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la demande de subvention de l'association ADABio en date du 3 février 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la démarche de conventionnement pluriannuel d'objectifs (CPO) autrement dénommé « mandatement »,

Article 2 : **approuve** le projet de conventionnement pluriannuel d'objectifs pour la période 2017-2019 entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'association ADABio pour l'organisation de la Foire Bio des Savoie, conformément aux termes de la convention ci-annexée,

Article 3 : **accorde** à l'association ADABio une subvention de 2 000 € pour l'édition 2017 de la Foire Bio des Savoie. Ce montant indicatif pourra être révisé pour les années suivantes,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents,

Article 5 : **dit** que le versement de la subvention annuelle pour les années 2018 et 2019 demeure conditionné au vote annuel du budget allouant les crédits correspondants.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 092-17 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'ADABio pour l'organisation de la Foire Bio des Savoie sur le territoire de l'agglomération - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 et modalités de subventionnement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Convention ADABio pluriannuelle de financement 2017-2019;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19248H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19248H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017